

Concours normalien étudiant Lettres 2022 Département des sciences de l'Antiquité

– Rapport du jury –

Composition du jury de la session 2022 : F. Bérard, H. Dessales, A. Perrot, D. Petit, C. Rambourg, M. Simon-Mahé.

Après la baisse constatée l'an dernier, le nombre de candidatures reçues et examinées lors de cette quatrième session du CNEL est légèrement remonté : 27 candidats ont déposé un dossier complet en 2022, sans pour autant que les chiffres des années précédentes ne soient atteints (31 en 2020, 30 en 2019).

La diversité géographique et académique des dossiers est en revanche en assez net recul. Un peu plus d'un tiers des dossiers (10) seulement provenaient d'étudiants inscrits dans une CPGE ou une université hors Île-de-France (contre la moitié en 2019, 2020 et 2021), avec peu d'établissements représentés (5) ; on relèvera également l'absence de tout dossier venant de l'international (deux en 2021). Quant au nombre de dossiers d'étudiants n'ayant jamais fréquenté les CPGE, il s'est trouvé quasiment divisé par deux par rapport à 2021.

Le jury souhaiterait donc encourager d'une façon générale les candidatures, et rappelle que les dossiers d'étudiants actuellement en L3 de lettres classiques ou d'archéologie à l'université sont les bienvenus.

Le jury attire également l'attention des candidats de la session 2023 sur une confusion encore fréquente : le CNEL n'est pas une voie d'admission aux deux parcours « Mondes anciens » du master Humanités de l'ENS. La scolarité d'un normalien entré par le CNEL inclut certes la préparation d'un master (soit dans un établissement extérieur, soit à l'ENS), mais l'admission dans les deux parcours « Mondes anciens » du master fait l'objet d'une procédure séparée.

Admissibilité

Le dossier présenté à l'admissibilité se compose de deux parties :

- un **projet de recherche** correspondant au futur mémoire de M1 (qui sera préparé à l'ENS ou dans un établissement extérieur), pour lequel il n'est pas nécessaire d'avoir pris contact avec un directeur potentiel ;
- un ensemble de pièces relatives au **parcours antérieur du candidat** et à son **projet d'études** : relevés de notes, lettre de motivation.

Les **projets de recherche** examinés lors de la session 2022, dont la majorité avaient été préparés avec beaucoup de sérieux, et dont quelques-uns manifestaient une originalité bienvenue, se répartissaient de façon appréciable entre les différents domaines représentés au département des sciences de l'Antiquité : quinze dossiers en littérature ou histoire ancienne – dont sept en grec (d'Homère à l'époque byzantine), et huit en latin (de l'époque républicaine au Moyen Âge occidental) –, sept en linguistique, trois en archéologie. On rappellera que les candidats issus de CPGE peuvent tout à fait déposer un projet dans ces dernières disciplines même s'ils les ont encore peu fréquentées : le jury sait tenir compte du parcours individuel, pour l'admissibilité comme pour l'admission.

Le projet doit comporter au minimum une présentation problématisée du sujet, un (bref) état de la question, une justification du corpus, et développer plusieurs axes de recherche. Les références citées dans la bibliographie doivent être exploitées dans le corps du texte ou dans les notes de bas de page ; une bibliographie pléthorique et non maîtrisée est contre-productive.

L'appréciation du jury repose pour moitié sur le **parcours**. On insistera donc à nouveau sur le fait que les candidats doivent veiller à fournir des relevés de notes lisibles ; il est demandé tout particulièrement aux candidats issus de CPGE de fournir le(s) relevé(s) des notes obtenues aux concours (notamment des ENS) présentés les années précédentes. Les résultats obtenus en langues anciennes constituent un élément important de l'évaluation du dossier.

Le **projet d'études** expose la formation dont le candidat se propose de se doter s'il est admis, et met en évidence ce que le département et l'École apporteront à son projet de recherche et plus généralement à son parcours. Il doit être cohérent et personnel.

À l'issue de l'examen des dossiers, le jury a déclaré 15 candidats admissibles. Un candidat admissible dans deux départements s'étant désisté, 14 candidats ont finalement passé les épreuves d'admission.

Admission

Les deux épreuves d'admission se sont tenues à l'ENS (sauf dans le cas – dérogatoire – d'un candidat à l'étranger), à savoir :

- l'**épreuve écrite de spécialité** (trois heures), avec dictionnaire grec-français ou latin-français à disposition des candidats ;
- l'**entretien de motivation** (sans préparation ; 20 min devant le jury), en deux temps : exposé du candidat (5 à 10 min, avec la possibilité de s'aider de ses notes), discussion avec le jury.

Pour l'**épreuve écrite de spécialité**, le jury avait opté comme l'année précédente pour une semi-individualisation des sujets. En fonction de leur profil et du projet présenté, les candidats se sont vu soumettre un texte grec ou latin d'une à deux pages avec traduction française en regard, accompagné de la consigne générale : « En mobilisant toutes les connaissances nécessaires, proposez une explication du texte ci-après, sans oublier de dégager les pistes de réflexion qu'il ouvre dans la perspective de votre projet de recherche » ou dans certains cas d'une consigne plus précisément articulée au texte (voir les sujets 2022 mis en ligne sur le site de l'ENS).

Dans cet exercice, le candidat doit montrer sa capacité à comprendre un texte ancien ou un dossier archéologique, à en dégager la portée et, ce faisant, manifester ses connaissances dans le domaine et sa familiarité avec la langue grecque ou latine. La mise en relation attendue des enjeux du texte ou du dossier avec les problématiques du projet de recherche doit également permettre au jury d'évaluer la capacité du candidat à prendre du recul par rapport au sujet sur lequel il se propose de travailler.

Si la paraphrase reste un écueil fréquent – deux autres écueils consistant dans l'absence de mise en relation du texte avec le projet de recherche, ou à l'inverse dans une lecture trop centrée sur les problématiques développées dans le projet –, les explications ont souvent été de bonne tenue académique.

L'**entretien de motivation** se déroule en deux temps. Le candidat dispose tout d'abord d'une dizaine de minutes pour retracer son parcours et exposer son projet d'études et de recherche, en ouvrant sur d'éventuelles perspectives professionnelles. La seconde partie consiste en un entretien avec le jury portant à la fois sur le projet de recherche et sur le projet d'études.

Les candidats sont d'abord jugés sur leur capacité à exposer à l'oral les raisons de leur candidature de façon claire et synthétique. Dans l'ensemble, les présentations avaient été bien préparées (l'improvisation étant périlleuse et à éviter).

L'entretien proprement dit vise à apprécier tant le caractère personnel du projet de recherche que l'implication du candidat, et sert souvent à départager les dossiers. On rappellera que, face à une question d'un membre du jury, le candidat peut toujours prendre quelques instants pour réfléchir et parvenir ainsi à une réponse pertinente.

À l'issue des deux épreuves, six candidats admissibles ont été proposés à l'admission ; c'est là une nouvelle promotion de normaliens étudiants aux profils variés et prometteurs qui viendra renforcer avantageusement les rangs des antiquisants de l'École. Le jury souhaite également remercier de façon plus large l'ensemble des candidats de leur intérêt pour le département des sciences de l'Antiquité et de leur implication dans la préparation du concours.

Pour le jury du département des sciences de l'Antiquité,
C. Rambourg